

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

181020/BC/OH

ARRETE N° ARR/2018/ST/397

Nous, Député - Maire de la Ville de HEM,
Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 22 Octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 Décembre 1963,
Vu la circulaire interministérielle Equipement Intérieur n° 73.182 du 5 Octobre 1973,

Considérant que le banquet organisé le dimanche 11 novembre 2018 par la Municipalité à l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1918 à la Salle des Fêtes, va constituer une gêne pour le stationnement et qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du samedi 10 novembre à 7h et ce, jusqu' au dimanche 11 novembre 2018 à 18h, le stationnement des véhicules sera interdit sur la longueur de la façade de la Salle des Fêtes côté rue Victor Hugo.

ARTICLE 2 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la ville de Hem

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à la Sté Transpole à Marcq en Baroeul et à la Sté Trans Val de Lys à Comines.

26 OCT. 2018



Fait à HEM,
**Pour le Maire de Hem et par délégation,
l'Adjointe à la Qualité de la Ville
et à la Proximité**

Safia OULMI